

Séance  
ordinaire 4  
juin 2012

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU QUATRIÈME (4<sup>ème</sup>)  
JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MIL DOUZE (2012) À COMPTER DE  
20H30 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A  
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,  
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,  
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,  
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Trois ( 3 ) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi qu'Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents, madame Sonia Lévesque, du Journal L'Information, de même que messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, ainsi que Daniel Ménard et Stéphane Gagné, de la Télévision de La Mitis.

**12.06.292**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

**12.06.293**

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

**MOMENT DE RÉFLEXION**

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 mai 2012 ainsi que des séances extraordinaires du mardi 22 mai 2012 et des jeudis 24 et 31 mai 2012.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
  - ↳ Comptes réguliers : 252 157,86 \$
  - ↳ Comptes pré-autorisés : 527 271,40 \$

#### **ADMINISTRATION**

5. Avis de motion d'un règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Joli.
6. Demande d'appui à la Fédération des villages relais du Québec.
7. Dénonciation de récentes mesures annoncées par le gouvernement fédéral.

#### **FINANCES**

8. Avis de motion d'un règlement relatif à l'augmentation du fonds de roulement de la Ville de Mont-Joli.
9. Autorisation de paiement d'une franchise de 500 \$ dans le dossier de monsieur Pierre-Luc Caron.
10. Autorisation d'un paiement à la municipalité de Sainte-Flavie pour la compensation de l'annexion de l'Institut Maurice-Lamontagne.
11. Autorisation de versement de dons.
12. Dépôt des états financiers de l'Office Municipal d'Habitation pour 2011.
13. Autorisation de versement d'une avance de fonds à monsieur Yves Sénéchal.

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

14. Adjudication d'un poste d'opérateur classe 2 (OP2) au service des travaux publics.
15. Autorisation d'affichage d'un poste de journalier au service des travaux publics.

#### **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

16. Adjudication d'un contrat pour le remplacement et l'installation d'une unité de climatisation pour la salle Rotary de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

17. Demande de feu sonore sur le boulevard Benoit-Gaboury, à l'intersection de l'avenue Doucet.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

18. Autorisation de signature du protocole d'entente pour le Fonds ÉCO IGA.

19. Adjudication d'un mandat de services professionnels dans le projet régional de 2<sup>e</sup> glace.
20. Autorisation d'achat de matériel d'aqueduc et d'égout pour le déplacement de conduites sur la rue Piché.
21. Adjudication d'un contrat pour la réfection de fenêtres du pavillon Lebel.

#### **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

22. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2011-1264 relatif au règlement de zonage.
23. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de madame Michèle Lemieux pour le 1335, rue Maisonneuve, à Mont-Joli.
24. Autorisation d'une nouvelle tarification pour les plates-bandes offertes par la Ville de Mont-Joli en 2012.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

25. Adjudication d'un contrat pour la fourniture du service de conciergerie pour le bloc sanitaire et la gare de Rivière-Blanche.
26. Adjudication d'un contrat pour l'achat d'une tondeuse autoportée à braquage zéro pour le service des travaux publics.
27. Adoption du projet de règlement numéro 2012-1285 modifiant le règlement de zonage 2009-1210 concernant les ventes de garage (ventes de débarras).
28. Période de questions.
29. Clôture et levée de l'assemblée.

12.06.294

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 7 MAI 2012 AINSI QUE DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU MARDI 22 MAI 2012 ET DES JEUDIS 24 ET 31 MAI 2012**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du 7, du 22, du 24 et du 31 mai 2012;

**CONSIDÉRANT** que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 mai 2012 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 22 mai 2012 en sa forme et teneur;

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 24 mai 2012 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 31 mai 2012 en sa forme et teneur.

**12.06.295 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 252 157,86 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré autorisés au montant de 527 271,40 \$.

**ADMINISTRATION**

**12.06.296 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Le maire Jean Bélanger donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement relatif à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Joli.

**12.06.297 DEMANDE D'APPUI À LA FÉDÉRATION DES VILLAGES RELAIS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme Village-relais;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération des Villages-relais a à cœur d'assurer la pérennité du programme;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme du Ministère des Transports du Québec (MTQ) contribue à :

- Accroître la sécurité des usagers de la route;
- Apporter un soutien au développement local et régional;

**CONSIDÉRANT** que la mise en œuvre de ce programme ne peut se faire sans la participation pleine et entière des municipalités et de leurs commerçants en partenariat avec le MTQ;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'améliorer la visibilité des Villages relais pour la population pour en assurer la pérennité;

**CONSIDÉRANT** les différences significatives qui existent entre les municipalités accréditées, tant au niveau de la population (de 350 à 9 000 de population), qu'au niveau des moyens dont elles disposent pour honorer leur engagement de Village-relais;

**CONSIDÉRANT** que toutes les municipalités offrent les services exigés mais que certaines, en l'occurrence les plus petites, ont de la difficulté à respecter quelques éléments de la Charte qualité, notamment au chapitre des heures d'ouverture;

**CONSIDÉRANT** que les normes de la Charte qualité sont uniformes pour toutes les municipalités accréditées;

**CONSIDÉRANT** que la Politique nationale de la ruralité permet à tous les ministères du Gouvernement de moduler leur programme en faveur des collectivités rurales;

**CONSIDÉRANT** que le programme s'inscrit parfaitement dans la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMROT) et qu'une loi-cadre gouvernementale devrait être adoptée prochainement;

**POUR CES MOTIFS** il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'appuyer le conseil d'administration de la Fédération des Villages-relais qui mandate monsieur Jacques Hémond, président, pour rencontrer le ministre des transports dans le but, d'abord, de :

- partager l'ensemble des préoccupations de la Fédération;
- solliciter sa collaboration en vue d'une modulation du programme dans l'application de la Charte de qualité;
- demander son appui financier pour assurer la réussite optimale et pérenne du programme et d'insister sur l'importance d'assurer une visibilité accrue des Villages-Relais;
- et, ensuite, d'entreprendre des démarches auprès des MRC où il y a des Villages-relais, de la FQM et de l'UMQ pour solliciter leur appui à la démarche auprès du ministre.

12.06.298

#### **DÉNONCIATION DE RÉCENTES MESURES ANNONCÉES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

Le gouvernement fédéral de Stephen Harper annonçait récemment, dans la foulée de l'adoption de son budget, de fort mauvaises nouvelles pour l'économie de Mont-Joli et de la région. En effet, Ottawa supprime le laboratoire d'analyse des contaminants maritimes de l'Institut Maurice-Lamontagne ce qui se traduit par l'élimination d'une douzaine de postes de scientifiques soit le quart des chercheurs canadiens spécialisés en écotoxicologie marine. Faut-il rappeler qu'il s'agit de la seconde vague de coupures à l'IML. Une vingtaine de postes ont déjà été supprimés en décembre dernier.

Ce même gouvernement décrète également une réforme du programme d'assurance-emploi qui vise particulièrement les travailleurs saisonniers. Or, il s'avère que la structure économique de notre région repose dans une importante mesure sur la forêt, le tourisme et la pêche, des industries fonctionnant justement selon le cycle des saisons. Les travailleurs œuvrant dans ces sphères d'activité devront accepter des emplois moins rémunérés dans un rayon de 100 km de leur domicile afin de toucher leurs prestations.

Le gouvernement Harper décapite l'IML par ses décisions affectant, comme par hasard, la capacité d'étudier les conséquences des contaminants chimiques sur l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. L'ensemble de la communauté scientifique condamne cette orientation du gouvernement conservateur. Les coupures forceront les chercheurs à quitter notre région, une perte majeure en termes économiques et social.

Quant à la réforme de l'assurance-emploi, elle risque d'entraîner l'exode de travailleurs. De nombreuses entreprises saisonnières comptent sur un personnel compétent. Dans l'éventualité où une partie de ces personnes quitterait la région, nos employeurs seraient confrontés à une pénurie de main-d'œuvre encore plus aiguë que celle prévalant actuellement en plus de devoir former de nouveaux travailleurs tout en assumant les coûts reliés à cette obligation.

En coupant des emplois de qualité et en resserrant les critères d'admissibilité à l'assurance-emploi, le gouvernement Harper s'attaque à notre région et menace son développement. Les divers intervenants des secteurs politique, économique et social multiplient les efforts pour offrir à la population des opportunités stimulantes. Il nous semble tout à fait inacceptable que l'un de nos partenaires, le gouvernement fédéral, vienne anéantir nos initiatives. S'ajoute à ce sombre scénario le projet de réduction des services de Via Rail entre Montréal et Halifax, une autre entrave à notre évolution.

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de dénoncer les récentes décisions du gouvernement de Stephen Harper concernant les coupures à Pêches et Océans Canada qui touchent l'Institut Maurice-Lamontagne de même que la réforme de l'assurance-emploi qui s'attaque aux travailleurs saisonniers. La Ville de Mont-Joli proteste vivement contre ces mesures qui frappent de plein fouet l'économie locale et régionale.

Alors que la région déploie ressources, énergie, créativité et passion afin de construire un avenir meilleur pour les générations qui suivent, il est odieux qu'Ottawa pille notre coffre d'outils. Le gouvernement conservateur doit réaliser de toute urgence à quel point ses politiques nuisent à la région. Il doit corriger le tir avant que la survie de nos communautés ne soit gravement compromise.

## **FINANCES**

### **12.06.299 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Le conseiller Gilles Lavoie donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement relatif à l'augmentation du fonds de roulement de la Ville de Mont-Joli.

### **12.06.300 AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FRANCHISE DE 500 \$ DANS LE DOSSIER DE MONSIEUR PIERRE-LUC CARON**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le versement d'une somme de 500 \$ à monsieur Pierre-Luc Caron afin de compléter le paiement de la franchise applicable dans le dossier de réclamation à la suite d'un refoulement survenu à sa propriété du 1576-1578, des Oblats, à Mont-Joli.

### **12.06.301 AUTORISATION D'UN PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE POUR LA COMPENSATION DE L'ANNEXION DE L'INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE**

**CONSIDÉRANT** le projet de Loi 268 adopté le 19 décembre 1986;

**CONSIDÉRANT** la compensation tenant lieu de taxes reçue du gouvernement fédéral pour l'Institut-Maurice-Lamontagne en juin 2012 au montant de 182 157,02 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli doit rembourser 30% de ladite compensation;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson payé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'un montant de 54 647,11 \$ à la municipalité de Sainte-Flavie en compensation pour l'annexion du territoire de l'Institut-Maurice-Lamontagne.

**12.06.302            AUTORISATION DE VERSEMENT DE DON**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité des dons de la Ville de Mont-Joli a reçu une demande d'aide financière qu'il a analysée avant de transmettre sa recommandation aux membres du conseil;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement du don suivant :

Artistes en fête	100\$
Ste-Flavie	5 livres Mont-Joli

**12.06.303            DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION POUR 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Mallette a procédé à la vérification des états financiers de l'Office municipal d'habitation (OMH) pour l'année 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** le déficit de l'OMH pour 2011 est de 654 221 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Office municipal d'habitation doit verser à la Ville de Mont-Joli la somme de 18 675 \$ représentant le solde perçu en trop pour le programme d'habitation à loyer modique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli doit verser à l'Office un montant de 26 359 \$ pour le programme Supplément au loyer;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2011 et de verser à l'Office la somme de 7 684 \$.

**12.06.304            AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AVANCE DE FONDS À MONSIEUR YVES SÉNÉCHAL**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une avance de fonds de 400 \$ à monsieur Yves Sénéchal, greffier, dans le cadre de sa participation à une formation de la COMAQ à Laval le 11 juin 2012.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**12.06.305            ADJUDICATION D'UN POSTE D'OPÉRATEUR CLASSE 2 (OP 2) AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à monsieur Ghislain Heppell un poste d'opérateur, classe 2, (OP 2) au service des travaux publics. Compte tenu de l'expérience de travail de cet employé, la période de probation de 30 jours n'est pas considérée nécessaire et monsieur Heppell est apte à remplir ses fonctions immédiatement.

**12.06.306            AUTORISATION D'AFFICHAGE D'UN POSTE DE JOURNALIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser l'affichage d'un poste de journalier au service des travaux publics.

## LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

### 12.06.307 **ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT ET L'INSTALLATION D'UNE UNITÉ DE CLIMATISATION POUR LA SALLE ROTARY DE LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'adjudication d'un contrat à la firme Réfrigération Air C pour l'installation d'une (1) unité de climatisation à la salle Rotary de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers. La mesure s'inscrit dans la stratégie d'économie d'eau potable.

Le mandat inclut le travail de plomberie et d'électricité pour une somme totale de 6 825 \$, plus les taxes. Cette dépense sera assumée par le fonds de roulement de la Ville et remboursable sur une période de 5 ans.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 12.06.308 **DEMANDE DE FEU SONORE SUR LE BOULEVARD BENOIT-GABOURY, À L'INTERSECTION DE L'AVENUE DOUCET**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli, avec la précieuse collaboration du Ministère des Transports du Québec (MTQ), travaille à la mise en place de feux sonores à des endroits stratégiques sur le boulevard Benoit-Gaboury;

**CONSIDÉRANT QUE** ces feux sonores ont pour objectif d'améliorer la sécurité des personnes handicapées ou ayant une mobilité réduite circulant sur cette artère, une priorité de la Ville dans sa politique d'accessibilité ;

**CONSIDÉRANT** les résultats positifs observés à la suite de l'installation d'un feu à l'intersection Jacques-Cartier / de la Gare à la suite de la recommandation d'un coroner;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties se sont déjà entendues pour l'installation de ce type d'équipement à la hauteur des avenues Villeneuve et Rioux et que la Ville a réalisé les aménagements nécessaires conformément aux exigences du ministère;

**CONSIDÉRANT** l'existence d'une problématique de vitesse ainsi que la circulation dense sur le boulevard Benoit-Gaboury;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'avère extrêmement dangereux de circuler le long de la bordure Est dudit boulevard, entre les avenues Doucet et Rioux puisqu'il n'y a pas de trottoir, et ce, pour des raisons de sécurité découlant du nombre élevé d'entrées commerciales de plus de 11 mètres;

**CONSIDÉRANT** la présence d'un trottoir du côté Ouest du boulevard et, par conséquent, l'avantage d'installer un feu à l'intersection Doucet afin d'en faciliter l'accès;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'adresser au ministère des Transports du Québec (MTQ) une demande afin que soit ajouté un feu sonore aux feux de signalisation en place sur le boulevard Benoit-Gaboury à la hauteur de l'avenue Doucet.

## TRAVAUX PUBLICS

### 12.06.309 **AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE FONDS ÉCO IGA**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Léo Caron, directeur du développement économique et de l'urbanisme à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, l'entente avec le Fonds Éco IGA pour l'obtention de 70 barils de récupération d'eau de pluie.

### 12.06.310 **ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE PROJET RÉGIONAL DE 2<sup>E</sup> GLACE**

**CONSIDÉRANT QU'**un projet visant à doter Mont-Joli et La Mitis d'une seconde glace exige la réalisation d'une étude de faisabilité par une firme d'architectes;

**CONSIDÉRANT QU'**un tel mandat consiste notamment à valider l'espace requis pour la 2<sup>e</sup> glace, localiser la surfaceuse et les compresseurs ainsi qu'à valider les espaces de stationnement et la présence de conduites d'aqueduc et d'égout de même que proposer une solution technique afin de les conserver, les entretenir ou les déménager;

**CONSIDÉRANT QUE** les dirigeants de la MRC de La Mitis font preuve d'ouverture face à une participation à ce projet;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme d'architectes Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu et associés un mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet régional de 2<sup>e</sup> glace. Ledit mandat représente une dépense de 9 600 \$, plus les taxes. De plus, la Ville assumera les frais de génie civil pour les conduites de l'avenue Ross de même que ceux de génie mécanique et électrique pour les compresseurs, la réfrigération et les équipements. Les deux (2) volets du mandat représentent un total de 14 406,72 \$, taxes nettes, réparti entre la MRC de La Mitis, par le biais du Pacte rural, pour un montant de 10 000 \$, et la Ville de Mont-Joli, pour un montant de 4 406,72 \$.

Par cette même résolution, le conseil accepte le dépôt d'une demande de subvention de 10 000 \$ au Pacte rural et autorise madame Josée Levesque, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à ladite demande.

### 12.06.311 **AUTORISATION D'ACHAT DE MATÉRIEL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR LE DÉPLACEMENT DE CONDUITES SUR LA RUE PICHÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de matériel d'aqueduc et d'égout;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) entreprises ont déposé une proposition pour le matériel d'aqueduc à savoir :

- Brunet : 13 173,08 \$, taxes incluses
- Wolseley : 13 278,42 \$, taxes incluses
- Huot : 13 597,90 \$, taxes incluses

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) entreprises ont déposé une proposition pour le matériel d'égout à savoir :

- Wolseley : 4 226,96 \$, taxes incluses
- Brunet : 4 402,16 \$, taxes incluses
- Huot : 4 598,54 \$, taxes incluses

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation conjointe du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau et du superviseur à l'approvisionnement, monsieur Gilles Gaudreault;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à l'entreprise Distribution Brunet le contrat de fourniture de matériel d'aqueduc au montant de 13 173,08 \$, taxes incluses, et à la firme Wolseley le contrat concernant le matériel d'égout au montant de 4 226,96 \$, taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget du service des travaux publics.

**12.06.312 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE FENÊTRES DU PAVILLON LABEL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres sur invitation afin de remplacer des fenêtres au pavillon Label;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) propositions ont été déposées au bureau du greffe à savoir :

- Construction Gides April inc. : 6 668,66 \$, plus les taxes
- Construction Claude Fournier & Fils Ltée : 6 150,00 \$, plus les taxes

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions et la recommandation du superviseur à l'approvisionnement, monsieur Gilles Gaudreault;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'accorder à l'entreprise « Construction Claude Fournier & Fils Ltée » un contrat de réfection de fenêtres au pavillon Label. Il s'agit d'une dépense de 7 070,96 \$, taxes incluses, qui sera assumée par le fonds de roulement de la Ville et remboursée sur une période de cinq (5) ans.

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**12.06.313 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-1264 RELATIF AU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement modifiant le règlement 2011-1264 de la Ville de Mont-Joli.

**12.06.314 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME MICHÈLE LEMIEUX POUR LE 1335, RUE MAISONNEUVE À MONT-JOLI**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Michèle Lemieux a déposé le 9 mai 2012 une demande de dérogation mineure au CCU pour sa propriété du 1335, rue Maisonneuve à Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dérogation ratifierait l'enlèvement du mur de soutènement entre le solarium et le salon de la résidence. Les travaux ont été réalisés en 2005 et ne modifient en rien les dimensions extérieures de l'édifice. De plus la situation ne cause aucun préjudice aux propriétés voisines;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption de ladite dérogation porterait la marge de recul avant de la résidence à 3,98 m au lieu de 6 m comme le prévoit la réglementation en vigueur;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'enlèvement du mur de soutènement, le solarium (portique) devient une pièce aménagée;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru dans le Journal l'Information en date du mercredi 16 mai 2012;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Michèle Lemieux pour sa propriété située au 1335, rue Maisonneuve à Mont-Joli.

12.06.315

#### **AUTORISATION D'UNE NOUVELLE TARIFICATION POUR LES PLATES-BANDES OFFERTES PAR LA VILLE DE MONT-JOLI EN 2012**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli offre aux propriétaires de commerces d'aménager des plates-bandes en façade de leur établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette initiative s'inscrit dans les efforts de la Ville d'améliorer sa cote au programme des Fleurons du Québec, programme assurant la promotion des espaces verts afin de créer un environnement toujours plus agréable tant pour les résidents que pour les visiteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat des fleurs ainsi que l'entretien des plates-bandes engendrent des coûts croissants à chaque année pour le service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** le volume de travail augmentant, la Ville a mis en place un projet pilote pour un poste d'adjointe horticole qui implique des coûts supplémentaires pour la Ville;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil autorise une majoration de 10 \$ faisant passer ainsi le coût des plates-bandes de 130 \$ à 140 \$.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

12.06.316

#### **ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DU SERVICE DE CONCIERGERIE POUR LE BLOC SANITAIRE ET LA GARE DE RIVIÈRE-BLANCHE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture du service de conciergerie au bloc sanitaire et à la gare de Rivière-Blanche;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) propositions ont été déposées au bureau du greffe à savoir :

- Poly + : 2 872,66 \$, taxes incluses
- Sampi : 5 434,35 \$, taxes incluses

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions et la recommandation du superviseur à l'approvisionnement, monsieur Gilles Gaudreault;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Poly + le contrat pour la fourniture du service de conciergerie au bloc sanitaire et à la gare de Rivière-Blanche pour 2012 au montant de 2 872,66 \$, taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

**12.06.317 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE TONDEUSE AUTOPORTÉE À BRAQUAGE ZÉRO POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

*Cet item est retiré.*

**12.06.318 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-1285 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210 CONCERNANT LES VENTES DE GARAGE (VENTES DE DÉBARRAS)**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil de Ville peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de Ville désire apporter une modification au règlement de zonage afin d'allonger les périodes où sont autorisées les ventes de garage (ventes de débarras);

**CONSIDÉRANT QUE** ladite modification vise à permettre une plus grande souplesse pour la tenue de ce type d'activité tout en l'encadrant clairement;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion en ce sens a été dûment donné par le conseiller Denis Dubé à la séance du 4 juin 2012 de ce conseil;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que soit adopté le projet de règlement 2012-1285.

*Avant de passer à la période des questions, monsieur le maire, Jean Bélanger, fait lecture d'un message portant sur la stratégie d'économie d'eau potable :*

#### **Économiser l'eau potable : impliquer les jeunes**

Plusieurs motifs peuvent nous amèner à modifier nos habitudes de façon à économiser l'eau potable. La chronique précédente abordait le coût du traitement de l'eau et les conséquences du gaspillage sur nos portefeuilles. Force est de reconnaître que l'argument financier touche davantage les adultes. Or, l'évolution des mentalités passe souvent par la jeunesse. Le dossier de la récupération en est un exemple éloquent. Dans plusieurs résidences, ce sont les enfants qui ramènent leurs parents à l'ordre...

Stéphane Bellavance est sans doute l'un des comédiens les plus populaires auprès des jeunes actuellement. Il a accepté d'agir à titre de porte-parole de la 36<sup>e</sup> édition du Programme d'économie d'eau potable (PEEP) du Réseau Environnement qui se tiendra cet été, du 22 mai au 10 août sur tout le territoire du Québec. Ce programme s'inscrit parfaitement dans les orientations poursuivies par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable initiée par le gouvernement du Québec et à laquelle les municipalités ont emboîté le pas.

Avec l'enthousiasme qui le caractérise, Stéphane entend relever un défi qui le concerne d'ailleurs de près. « Père de deux enfants, je sais très bien à quel point l'utilisation de l'eau potable peut parfois être un défi de tous les jours entre les bains, le brossage des dents, le jardinage, le lavage... et j'en passe!

Alors, cet été, comme toute l'année, économisons notre eau, un geste à la fois. Vous verrez, c'est simple comme un jeu d'enfant! », lance-t-il à l'ensemble de la population.

Économiser l'eau et intégrer de nouveaux comportements basés sur une utilisation parcimonieuse de cette ressource dont nous sommes privilégiés de bénéficier représente un défi collectif emballant plutôt qu'une contrainte. Développer un réflexe de consommateur averti de l'eau potable permettra à notre génération de laisser aux suivantes un précieux héritage.

Le respect du calendrier d'arrosage des pelouses s'avère une excellente habitude à contracter. Si vous n'avez pas en main ce document, n'hésitez pas à vous adresser au service des communications au 418 775-2754. Donnons-nous les outils pour atteindre notre but. Sans vous, impossible d'y songer...

*Le conseiller Normand Gagnon répond à la question formulée par un contribuable lors de la séance du 7 mai dernier :*

Lors de la séance du 7 mai dernier, monsieur Laurent Lajoie soulevait la possibilité qu'un groupe de contribuables réunissent les fonds nécessaires à la tenue d'un référendum portant sur les projets de fluoration et de réfection du Château Landry. Monsieur Lajoie voulait connaître notre position à cet égard. Après réflexion, nous devons rejeter cette hypothèse.

D'un point de vue légal, la tenue d'un référendum – comme celle d'une élection – constitue un des éléments à la base de notre démocratie. Il s'agit donc d'un processus dûment encadré qui doit être initié par une instance reconnue. En vertu de l'article 517 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités, seul le conseil municipal dispose du pouvoir de décréter la tenue d'un référendum. Dans le même ordre d'idée, seul le Premier ministre détient la prérogative de déclencher une élection. Madame Louise Lefebvre, de la Direction générale des élections du Québec, a d'ailleurs confirmé le bien-fondé de notre interprétation de l'article 517.

D'un point de vue politique, le conseil rappelle qu'il a choisi de profiter du prochain scrutin général, le 3 novembre 2013, pour laisser à la population la décision de trancher sur le projet de fluoration de l'eau potable. Quant au projet de réfection du Château Landry, nous avons carrément retiré le scénario initial ce qui signifie qu'il n'y a aucun projet à soumettre aux contribuables. Il n'y a donc rien qui justifierait la tenue d'un référendum. De plus, la décision de procéder ou non, peu importe la question soumise, appartient toujours au conseil.

Dans une société de droit comme la nôtre, personne ne peut organiser une élection sous prétexte que le gouvernement tarde à le faire ou parce que le résultat de la dernière ne nous convient pas. Le législateur a prévu des règles qui s'appliquent à tous et chacun de nous.

12.06.319

## **PÉRIODE DES QUESTIONS**

**Madame Lucienne Dubé** veut savoir si les citoyens de St-Joseph et Ste-Flavie auront l'occasion de se prononcer sur la fluoration lors du référendum de novembre 2013 puisqu'ils seront desservis par Mont-Joli.

**Monsieur le maire, Jean Bélanger**, explique que le protocole liant Ste-Flavie et Mont-Joli prévoit que Ste-Flavie recevra la qualité d'eau que choisira Mont-Joli. Monsieur le maire rappelle qu'il appartiendra aux mont-joliens de choisir.

**Madame Marlène Langlois** demande des précisions quant à l'échéancier

des travaux au Croissant de la Pente Douce. Elle déplore le délai mis à corriger les problèmes à son terrain soit la montée, les bordures et autres inconvéniens. Madame Langlois se dit en attente depuis 2010.

**Monsieur Bélanger** affirme que l'entrepreneur est responsable de remettre le terrain en bon état. Il indique qu'une fois la pose d'asphalte complétée, les réparations aux bordures seront réalisées.

**Monsieur Joël Harrisson, directeur général**, ajoute que l'entrepreneur déterminera s'il y a lieu d'aménager un muret de soutènement ou de laisser le terrain en pente. Il précise que les bornes seront remises en place.

**Madame Langlois** demande qu'un suivi soit fait auprès des dirigeants du centre commercial relativement au bruit généré par les camions munis de « thermo-king » qui stationnent dès 5 heures le matin. Des attroupements de conducteurs qui utilisent le stationnement comme piste de course causent aussi des désagréments au voisinage.

**Monsieur Harrisson** s'engage à contacter la direction du centre commercial afin de corriger la situation.

**12.06.320**

#### **CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 21h09, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger  
Maire

Yves Sénéchal  
Greffier